

Règles générales, il est interdit :

- de circuler sur le terminal en dehors des voies de circulation ;
- de circuler dans les travées de conteneur ;
- d'apporter et de consommer de l'alcool et des produits illicites sur le terminal ;
- d'accéder dans des locaux non autorisés ;
- de se servir du matériel de la société LHTE sans son autorisation ;
- de laisser le terminal en désordre et d'abandonner les déchets générés.



Accès et circulation : Strictement réservé au personnel dûment autorisé par les services d'exploitation LHTE.

Respect du code de la route et vitesse limitée à 25 km/h sur l'ensemble du terminal.

Gyrophare, port du gilet fluo orange, chaussures de sécurité et casque OBLIGATOIRE.

Priorité aux engins ferroviaire et de manutention.



LHTE

Le Havre Terminal Exploitation
Voie des tadornes - 76430 Sandouville

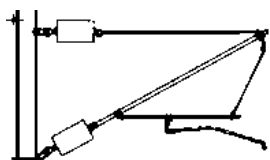


Accueil sécurité

Moyens de communications

Service technique	06 64 94 30 06		
	06 63 59 95 68		
	Canal 6 UHF		
Service circulation ferroviaire	02 78 34 02 15		
	06 66 13 93 73		
	Canal 5 UHF		
Service exploitation	02 78 34 02 13		
	06 26 68 76 84		
	Canal UHF 6		
Pompier	18 ou 112	Capitainerie	02 32 74 70 71
SAMU	15	Gendarmerie	17

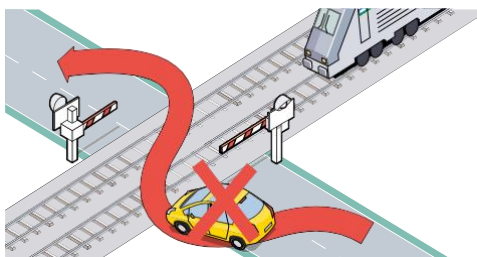
Risques électriques



Il est interdit :

- d'utiliser des matériels métalliques au voisinage d'installations électriques ;
- de toucher un conducteur nu ou isolé tombé à terre => alerter l'aiguilleur LHTE ;
- de tenter de manœuvrer les appareils d'interruptions présents sur le terminal ;
- de monter aux poteaux supportant les conducteurs ;
- de s'approcher d'un support ou ouvrages sur lesquels se produisent des grésillements ;
- d'allumer ou de s'approcher d'un feu au voisinage des installations électriques ;
- de projeter de l'eau, de lancer des objets et d'uriner sur les installations électriques ;
- de s'introduire dans les locaux électriques ;
- d'entreprendre ou poursuivre des travaux sur des installations extérieures en cas d'orage ;
- de toucher un fil de rail cassé ou non, deux fils de rails, la MALT d'un rail branchée ou non.

Passages à niveau



A l'approche d'un passage à niveau.

- **Ralentissez.** La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par un panneau de signalisation routière

-**Arrêtez-vous au stop** ou devant le feu dès qu'il clignote au rouge.

-**Ne traversez la voie ferrée** que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée. Vérifiez, avant de franchir la voie ferrée, qu'aucun train n'arrive.

-**Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée** Le Code de la route, applicable sur le site, accorde la priorité absolue aux trains.



Passage à niveau
AVEC barrières

Ne tentez pas de passer, vous n'en avez pas le temps !



Passage à niveau
SANS barrières

Manutention

Les engins de manutention sont prioritaires.

Il est interdit :

- de sortir des voies de circulation indiqués sur le présent document ;
- de stationner en dehors des parkings prévus à cet effet ;
- de circuler entre les travées de containers ;
- de ne pas être muni de gyrophare de jour comme de nuit ;
- de respecter la vitesse limitée de 25 km/h.



Installations ferroviaires



La **zone dangereuse**, c'est la zone dans laquelle un travailleur ou le matériel qu'il manipule peut être heurté par une circulation ferroviaire ou être mis en danger par l'effet de souffle provoqué par le passage d'un train.

Toute intervention dans la zone dangereuse doit faire l'objet d'une demande de protection de voie à l'aiguilleur LHTE

Il est interdit :

De traverser, **stationner** et marcher dans l'enceinte de la zone dangereuse.

D'occulter l'ouïe par le port d'un casque anti-bruit, écouteur ...

De porter des vêtements flottant et ouvert (chemise, écharpe ...)

D'utiliser un parapluie

D'avoir une conversation téléphonique.



Pour traverser sur une voie occupée :

Obtenir l'autorisation de l'aiguilleur LHTE et suivre la procédure :

Circulation à l'arrêt et à plus de 3 mètres.

Marquer l'arrêt

Regarder dans les 2 directions. Aucune circulation en approche

Écouter et redoubler d'attention

Traverser, perpendiculairement à la voie, sans courir mais d'un pas assuré

